



Municipalité de Saint-Norbert séance Extraordinaire du 13 juillet 2015

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 13 juillet 2015 à 20h30 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Annie Boucher Lise L'Heureux
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance est ouverte à 20h30 par monsieur le Maire, Guy Paradis.

Monsieur le maire, Guy Paradis et tous les conseillers, conseillères, Yvon Laporte, Claude Thouin, Jacynthe Leduc, Lise L'Heureux, Annie Boucher, et Jocelyn Denis confirment avoir reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2- (15-07-111) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Annie Boucher,
Le maire demande le vote;
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Participation financière de la municipalité dans le projet église
4. Avis de motion règlement des nuisances
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance.

3- (15-07-112) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE «PROJET ÉGLISE» :

CONSIDÉRANT que l'église de Saint-Norbert est immeuble appartenant à la municipalité de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT que de nombreuses activités de financement ont eu lieu et se poursuivent afin de permettre la rénovation de l'église de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT que le Comité pour la Sauvegarde de L'église de Saint-Norbert (CSEN) a été créer dans le but de supporter la municipalité pour la mise en valeur d'un immeuble appartenant à la municipalité, soit l'église de Saint-Norbert;

- CONSIDÉRANT** que la sauvegarde de l'église de Saint-Norbert est une préoccupation partagée par les organisations locales de Saint-Norbert;
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'une activité de financement organisée conjointement avec le CSEN, la Fédération de l'âge d'or de Saint-Norbert, le Chevaliers de Colomb et dont l'objectif est de construire des installations sanitaires à l'église, l'Entreprise Automobiles Réjean Laporte et fils Ltée a accepté de verser une commandite de 1100.00\$ conditionnelle à ce que la municipalité de Saint-Norbert verse une commandite d'un montant égal;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la municipalité de Saint-Norbert d'encourager l'organisation des activités de financement permettant la réalisation de divers travaux de réfection de l'église de Saint-Norbert, sans quoi ces charges pourraient éventuellement devoir être supportées par la municipalité

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote

POUR 5 : Jocelyn Denis, Jacynthe Leduc, Yvon Laporte, Claude Thouin,
Lise L'Heureux
CONTRE 1: Annie Boucher

ET RÉSOLU

D'abroger la résolution portant le numéro #15-07-109 et Que la municipalité contribue à l'activité prise en charge par le CSEN et la FADOQ et les Chevalier de Colomb, soit le méchoui tenu le 27 juin dernier, pour un montant de mille cents dollars (1 100.00\$), que cette somme soit prise à même le fonds général et que ce dit montant soit transféré au compte de l'église portant le numéro # 102259.

4.- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUISANCES :

Le conseiller, monsieur Yvon Laporte donne avis de motion que le règlement de nuisances sera modifié.

5.- PÉRIODE DE QUESTIONS:

-Fauchage des bords de rue : Monsieur le maire répond aux citoyens que le fauchage aura lieu à partir de cette semaine et que nous allons passer qu'une seule fois comme l'an dernier.

Des citoyens félicitent les membres du conseil, ça prend du courage pour modifier une décision qui a été prise.

6.- (15-07-113) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Jacynthe Leduc;

Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h45 min.

Guy Paradis, maire

Lucie Poulette, directrice générale
secrétaire-trésorière